

# **SPIRIT OF LOUISIANA -règlement intérieur -**

## **1) Inscriptions**

- Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un bulletin d'inscription (ou de pré-inscription) et fournir les justificatifs demandés.
- La pré-inscription sera prise en compte dès lors que la fiche de pré-inscription sera complétée et accompagnée du règlement du tiers de la cotisation (chèque à l'ordre de l'Association SPIRIT OF LOUISIANA encaissé en Septembre)
- Toute personne peut bénéficier de deux cours d'essai avant de s'inscrire pour la saison.
- Pour les mineurs (à partir de 8 ans), l'inscription sera accompagnée d'une autorisation parentale.

## **2) Tarifs et règlements des cotisations**

- Le montant de la cotisation comprend l'assurance de l'élève durant les activités, les cours de danses ainsi que les frais d'inscriptions et divers frais administratifs et de fonctionnement.  
Ce montant n'est pas remboursable et il est dû par chaque adhérent.
- Tous nos tarifs sont établis de mi-septembre à mi-juin. Les cours manqués ne seront pas remboursés (sauf cas exceptionnels)
- Le règlement de la cotisation se fera par chèque ou espèce dès l'inscription ou au plus tard à la fin du cours d'essai (chèque à l'ordre de SPIRIT OF LOUISIANA).
- La cotisation pourra être réglée en une seule fois ou en trois fois (dans ce cas 3 chèques seront demandés et seront encaissés en septembre, octobre et novembre).
- Sur simple demande de l'adhérent, l'association peut fournir un justificatif de paiement de cotisation (pour remboursement de tout ou partie de la cotisation par le CE de votre entreprise par exemple).
- Si l'inscription est réalisée en cours d'année, le tarif sera établi au prorata du nombre de cours restants.
- Les mesures de remboursement ne sont pas prévues. Toute saison commencée est due dans son intégralité.
- En dehors des journées portes ouvertes, toute personne assistant aux cours doit être à jour de ses cotisations.

## **3) Calendrier des cours**

- Chaque adhérent suit un cours par semaine de mi-septembre à mi-juin (27 séances par an ainsi que 3 cours de 2h00 communs à tous les niveaux en présence du professeur) selon un calendrier établi en début d'année. Il sera transmis à chaque élève lors de l'inscription.
- L'adhérent a la possibilité de suivre deux cours moyennant le paiement d'une cotisation pleine complétée par une cotisation à tarif aménagé.

## **SPIRIT OF LOUISIANA -règlement intérieur -**

### **4) Tenue et comportement pendant les cours**

- Il est demandé, dans la mesure du possible, d'arriver à l'heure afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours.
- Aucune tenue n'est imposée. Chacun doit se sentir à l'aise durant les cours de danse. Attention cependant au choix fait pour les chaussures. (glissant légèrement selon le sol).
- L'association ne prendra pas les inscriptions des personnes dispensant dans une autre association, des cours de danse country et line dance de façon bénévole ou rémunérée.
- L'adhérent(e) reconnaît à l'association le droit d'exclure, sans préavis ni indemnité, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait préjudiciable aux membres du club, à l'association, à l'image de celle-ci ou à son responsable.

### **5) Sécurité**

- Tous les adhérents doivent présenter à leur inscription, un certificat médical autorisant la pratique de la danse.
- L'association SPIRIT OF LOUISIANA est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas d'accident résultant du non-respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.
- Si un cours devait être annulé ou reporté, les adhérents seront prévenus par le biais d'un affichage à l'entrée de la salle de cours ainsi que par voie informatique (mail / site internet).
- Dans tous les cas, nous demandons aux parents d'élèves mineurs de s'assurer de la présence du professeur ou d'un membre du bureau de l'association avant chaque début de cours.
- L'association SPIRIT OF LOUISIANA se déchargera de toutes responsabilités en cas d'accident survenu en dehors des cours.

### **6) Démonstrations**

Les démonstrations sont ouvertes à tous les élèves (débutants compris) sur la base du volontariat. L'engagement aux démonstrations entraîne une assiduité aux répétitions.

### **7) Droit à l'image**

Sauf autorisation expresse du conseil d'administration et du professeur vous ne pouvez pas filmer les cours. La diffusion d'images ou de vidéos des activités de l'association, sur tous supports médiatiques, est également soumise à la même autorisation pour respecter le droit à l'image de chacun (loi informatique et liberté) et véhiculer une bonne image de notre association.

Néanmoins, l'association peut être en possession d'enregistrements et photos qu'elle se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles, sur tout type de supports. Tout refus de votre part de figurer sur ces supports devra être notifiée expressément par écrit, au moment de votre inscription. (Voir le coupon ci-après)

### **8) Communication**

Dans le cadre du développement durable, l'association SPIRIT OF LOUISIANA s'engage à réduire l'usage du papier. Merci d'être attentif à votre courriel, ce sera notre principal moyen d'échange avec vous.

Coupon à détacher et à remettre au dossier d'inscription

---

Je soussigné Mr ou Mme ..... reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les conditions.

Dans le cadre du droit à l'image de chacun :

- J'autorise
- Je n'autorise pas

l'association à utiliser et à diffuser mon image à des fins promotionnelles sur tout type de support.

Date : .... / ..... / .....

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal